Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 034-200066348-20260922-1462026-DE

DU MINERVOIS AU CAROUX
HAUT-LANGUEDOC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Luc LOUIS ; Sylvie MIQUEL ; Patrick RAVIER ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Conseillers en exercice :	12
Conseillers présents :	12
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	12

Délibération n° : **2026.09.22/146**

*Objet : **Demande d subvention – Opération de récolement du Musée de Préhistoire Régionale (Partie 3 – opération 2026/2027)***

VU la délibération n° 2025.06.12/088 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes subventions de fonctionnement pour les projets ou actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financements afférentes ;
VU la délibération n° 2023.23.11/136 du 23 Novembre 2023 validant le plan de financement relatif à l'opération de récolement du Musée de Préhistoire Régionale – partie 1 – Opération 2024/2025 ;
VU la délibération n° 2025.09.11/123 du 11 Septembre 2025 validant le plan de financement relatif à l'opération de récolement du Musée de Préhistoire Régionale – partie 2 – Opération 2025/2026 ;

CONSIDERANT que les deux premières campagnes de récolement sont terminées ;
CONSIDERANT que qu'une troisième campagne de 6 mois doit démarrer en 2026/2027 ;
CONSIDERANT que dans ce cadre-là il est possible de solliciter une aide financière auprès des services de la DRAC dans le cadre du Plan Culture et Ruralité 2026 ;

Le plan de financement prévisionnel (HT) étant le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Coût salarial (3ème période de récolement – année 2026/2027)	14 400.00 €	DRAC – Plan culture et ruralité	5 000.00 €
		Autofinancement	9 400.00 €
TOTAL	14 400.00 €	TOTAL	14 400.00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (12 POUR)

- **Valide** le plan de financement prévisionnel de l'opération 2026/2027 de récolement du Musée de Préhistoire Régionale ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 034-200066348-20260922-1462026-DE

- **Sollicite** auprès des services de la DRAC une aide au fonctionnement dans le cadre du Plan Culture et Ruralité d'un montant de 5 000,00€ pour l'année 2026 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financière et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN

Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr